



Contrat d'engagement solidaire

PANIER DE FRUITS

Saison 2026

AMAP du Ginkgo Biloba (MJC de Laneuveville-devant-Nancy)

Entre

La Ferme Elément'erre, 3 rue du Méry – 54630 Flavigny sur Moselle, représentée par Pierre LUXEMBOURGER dit producteur partenaire,

Et

Nom / Prénom _____, dit.e amapien.ne.

Adresse _____

Courriel _____ Tél _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible sur le site du réseau MirAMAP, <https://miramap.org>).

Engagements de l'amapien.ne :

- Adhérer à la MJC de Laneuveville-devant-Nancy et à LorAMAP ;
- Préfinancer une base de production des producteurs partenaires ;
- Se tenir informé.e de la vie de la ferme (échanges avec le producteur, visites à la ferme, aide éventuelle si besoin...);
- Participer à l'organisation de distributions (un tableau d'inscription conjoint avec les porteurs de contrats sera à disposition) ;
- Trouver une solution de remplacement en cas d'absence ou de retard à la distribution ;
- Trouver un successeur en cas de résiliation du contrat en cours de saison.

Engagements de la producteur partenaire :

- Livrer à chaque distribution mensuelle selon un calendrier établi des produits de qualité certifiés AB issus de sa ferme,
- Assurer une présence lors de la distribution, donner régulièrement des nouvelles de ses cultures et productions et accueillir les amapien.ne.s sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement (portes ouvertes ou autres occasions...),
- Être transparents sur le mode de fixation du prix et de ses méthodes de travail. Livrer à chaque distribution trimestrielle* selon un calendrier établi des produits de qualité certifiés AB issus de sa ferme,

Engagements communs :

- Le producteur partenaire s'engage à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Le contrat peut être rompu après un préavis de 2 semaines :
 - En cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties.
 - En cas de force majeure avérée pour l'amapien.ne (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale) ou pour le producteur (perte de l'exploitation, changement important de la situation familiale entraînant une impossibilité de production).

Dans les deux cas, le producteur partenaire s'engage à livrer les paniers dus durant la période de préavis. Les sommes correspondantes à la période ultérieure au préavis seront restituées à l'amapien.ne.

Durée du contrat

Le contrat court du **01/06/2026 au 30/11/2026**, correspondant à **6 paniers (un par mois)**.

23/06/2026	28/07/2026	25/08/2026	22/09/2026	27/10/2026	24/11/2026
------------	------------	------------	------------	------------	------------

Prix d'un panier de base : 10 euros

Contenu d'un panier de base : produits sélectionnés par le producteur selon les récoltes.

Modalités de remplissage du panier :

Selon la production, le producteur pourra proposer des produits lors de la distribution. L'amapien.ne pourra alors compléter son panier avec les produits proposés, et avec paiement sur place au moment de l'achat.

Modalités de paiement

L'amapien.ne choisit d'émettre (veuillez cocher le choix retenu ci-dessous) :

- Un virement de 60 euros
- Quatre virements de 10 euros le 1er de chaque mois de distribution :
 - le 1er juin 2026
 - le 1er juillet 2026
 - le 1er août 2026
 - le 1er septembre 2026
 - le 1er octobre 2026
 - le 1er novembre 2026

A l'ordre de : **Ferme Élément'terre**,

IBAN : FR76 1610 6006 3596 0102 8725 952 // BIC : AGRIFRPP // SWIFT : AGRIFRPP861

Distributions : Les mardis soirs de 18h45 à 19h30 à la MJC de Laneuveville,
21 rue Viriot, 54410 Laneuveville-devant-Nancy

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien.ne.s, la productrice partenaire, et un.e représentant.e du réseau LorAMAP (selon disponibilité).

Fait à Laneuveville-devant-Nancy, le : _____

Signature de l'amapien.ne :

Signature pour l'AMAP du GINKGO :

Signature de la productrice :